

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL : APPROBATION DE L'AVENANT N°2		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 23/06/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 06/07/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 120

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 17

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine

MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBOUC Michel
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 2

MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie

Absent(s) non excusé(s) : 2

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

135 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

2 NE PREND PAS PART :

CHARBIT Jean-Christophe, VOYER Jean-Michel

EXPOSÉ

Le 20 octobre 2020, la Communauté urbaine a signé un contrat d'aménagement régional avec la Région Île-de-France.

Ce contrat positionne quatre opérations concourant à la mise en œuvre d'un projet concerté d'aménagement et de développement durable et permet de mobiliser une subvention totale de 2 M€ pour le financement de opérations suivantes :

- La requalification de la rue Fernand Bodet à Mantes-la-Jolie ;
- La requalification de la rue Nationale à Limay ;
- La création de deux stations d'épuration à Jumeauville et Goussonville/Boinville-en-Mantois ;
- L'extension de la voie Pierre Bérégovoy aux Mureaux.

Cependant, l'opération de la voie Pierre Bérégovoy est aujourd'hui soumise à de nombreuses procédures environnementales qui entraînent un glissement important du calendrier de réalisation de l'opération. La Communauté urbaine n'a donc pas la capacité d'affecter la subvention relative à cette opération dans les délais imposés par la convention-cadre du contrat d'aménagement régional, soit avant le 27 mai 2023.

La Communauté urbaine a sollicité la Région Île-de-France par courrier du 20 décembre 2022 afin d'obtenir la prolongation du contrat d'aménagement régional.

Un avenant n°1, approuvé par le Bureau communautaire du 2 février 2023 et par la Commission permanente de la Région du 29 mars 2023 a permis de prolonger d'une année supplémentaire la convention-cadre, soit jusqu'au 27 mai 2024 afin de permettre la substitution de l'opération Pierre Bérégovoy par une nouvelle opération, à savoir la réalisation d'un centre technique communautaire (CTC) à Meulan-en-Yvelines.

En effet, la réalisation du CTC de Meulan-en-Yvelines répond pleinement à l'objectif d'améliorer l'efficacité des services de proximité et son calendrier de réalisation est davantage en adéquation avec les attentes du contrat d'aménagement régional signé avec la Région Île-de-France.

Le coût prévisionnel de l'opération du CTC de Meulan-en-Yvelines est de 2 308 000 € HT (plafond région de 2 308 000 € HT). Il est inférieur au coût de l'opération extension de la voie Bérégovoy (2 405 864 € HT - plafond Région de 2 386 393 € HT). En conséquence, le montant du contrat d'aménagement régional passe donc de 7 566 978 € HT à 7 469 054 € HT (plafond Région passant de 6 666 666 € HT à 6 588 273 € HT).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 du contrat d'aménagement régional modifiant l'échéancier financier prévisionnel afin d'assurer la substitution de l'opération extension de la voie Pierre Bérégovoy aux Mureaux par l'opération construction d'un centre technique communautaire à Meulan-en-Yvelines,
- de préciser que la subvention maximale du contrat d'aménagement régional sera de 1 976 482 €, conformément au règlement du contrat d'aménagement régional,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 du contrat d'aménagement régional,
- de préciser que le Président sollicitera cette dernière subvention pour attribution et signer les conventions afférentes,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget : chapitre 23 nature 2312.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-12-12_15 du 12 décembre 2019 approuvant le programme de travaux des opérations et sollicitant l'attribution d'une subvention de 2 000 000 € conformément au règlement du contrat d'aménagement régional,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France n°CP2020-188 du 27 mai 2020 relative à l'approbation du contrat d'aménagement régional avec la Communauté urbaine,

VU la délibération du Bureau communautaire n° BC_2023-02-02_10 du 2 février 2023 approuvant l'avenant n°1 du contrat d'aménagement régional afin d'assurer sa prolongation jusqu'au 27 mai 2024,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France n° CP 2023-085 du 29 mars 2023 approuvant l'avenant n°1,

VU le courrier de demande de prolongation du contrat d'aménagement régional du 20 décembre 2022 envoyé par la Communauté urbaine,

VU le projet d'avenant n°2.

VU l'avis favorable émis par la Commission 1_Affaires générales le 20 juin 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 du contrat d'aménagement régional modifiant l'échéancier financier prévisionnel afin d'assurer la substitution de l'opération extension de la voie Pierre Bérégovoy aux Mureaux par l'opération construction d'un centre technique communautaire à Meulan-en-Yvelines.

ARTICLE 2 : PRECISE que la subvention maximale du contrat d'aménagement régional sera de 1 976 482 € (un-million-neuf-cent-soixante-seize-mille-quatre-cent-quatre-vingt-deux euros) conformément au règlement du contrat d'aménagement régional.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 du contrat d'aménagement régional.

ARTICLE 4 : PRECISE que le Président sollicitera cette dernière subvention pour attribution et signer les conventions afférentes.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits sont inscrits au budget : chapitre 23 nature 2312.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le : 06/07/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT POPESCU Cécile